

Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Les renseignements confidentiels le demeureront sauf dans la mesure prévue par les lois administrées par la Commission des transports du Québec. La communication de renseignements à un autre organisme public, s'il y a lieu, ainsi que l'utilisation de ceux-ci à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification est strictement encadrée par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

IMPORTANT

La section « [Documents exigés](#) » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande.

1 – Identification

Entreprise

Nom de l'entreprise

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu

Individu

Nom

Prénom

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu

Inscrivez les numéros demandés ou cochez les cases correspondant à votre situation :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

ou

Je n'ai pas à être inscrit au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Numéro d'employeur CNESST

ou

Je n'emploie pas de travailleurs au Québec.

Ma demande d'inscription à la CNESST est en cours.

J'emploie au moins un travailleur au Québec depuis le

Année Mois Jour. Il n'est pas un administrateur, dirigeant ou propriétaire de l'entreprise. Inscrivez-moi comme employeur à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Je consens à la communication de renseignements personnels nécessaires à cette inscription et vous autorise à recevoir mon numéro d'employeur.

Coordonnées* (Si vous faites affaire à partir de votre domicile, cette adresse devient votre adresse d'affaires.)

Numéro

Rue

Appartement

Case postale

Route rurale

Succursale

Information supplémentaire

Ville, village ou municipalité

Province ou État

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

* La Commission privilégie l'utilisation du courriel pour la transmission des correspondances. En l'absence d'un courriel, les correspondances sont transmises par télécopieur ou par la poste. Vous devez aviser la Commission de tout changement dans les meilleurs délais.

Représentant au Québec*

Si votre adresse d'affaires est située à l'extérieur du Québec et que vous faites affaire au Québec, vous devez fournir le nom et l'adresse de votre représentant au Québec.

Nom

Numéro

Rue

Appartement

Case postale

Route rurale

Succursale

Information supplémentaire

Ville, village ou municipalité

Québec

Province

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

* La Commission privilégie l'utilisation du courriel pour la transmission des correspondances. En l'absence d'un courriel, les correspondances sont transmises par télécopieur ou par la poste. Vous devez aviser la Commission de tout changement dans les meilleurs délais.

2 – Amendes

Avez-vous des amendes non acquittées imposées en vertu de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, de la *Loi sur les transports* et du *Code de la sécurité routière*?

Oui Non

3 – Actes criminels et infractions criminelles

Avez-vous été déclaré coupable depuis moins de 5 ans d'un acte criminel relié à l'exercice d'activités d'intermédiaire en services de transport ou avez-vous été déclaré coupable depuis moins de 3 ans d'une infraction criminelle reliée à l'utilisation d'un véhicule lourd?

Oui Non

4 – Cote de sécurité

Avez-vous une cote de sécurité « insatisfaisant » imposée en vertu de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*?

Oui Non

5 – Déclaration et signature

Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Signature

Nom (en majuscules)

Année

Mois

Jour

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Définition d'un intermédiaire

Intermédiaire en services de transport : toute personne qui, contre rémunération, s'entremet directement ou indirectement dans une transaction entre des tiers ayant pour objet le transport par véhicule lourd d'une personne ou d'un bien.

L'intermédiaire met en relation un client et un transporteur. C'est la personne qui trouve un transporteur pour le compte de son client (exemples: « freight forwarder », « load broker », commissionnaire, transitaire).

Les intermédiaires visés par l'inscription à la Liste des intermédiaires sont ceux qui font affaire au Québec. Un intermédiaire est présumé faire affaire au Québec lorsque sa situation correspond à l'un ou l'autre des cas suivants :

1. il conclut un contrat au Québec;
2. il a une place d'affaires, un bureau ou une adresse d'affaires, une boîte postale ou une ligne téléphonique au Québec;
3. il a, en vertu d'un mandat, un représentant qui peut transiger en son nom au Québec.

De façon générale, l'intermédiaire doit poser un geste au Québec dans le but d'en tirer un profit dans le cadre de ses activités professionnelles ou commerciales.

Obligations

Immatriculation au Registraire des entreprises du Québec (REQ)

Les entreprises faisant affaire au Québec doivent être immatriculées au REQ dans les cas suivants :

- Les personnes physiques qui exploitent une entreprise individuelle au Québec, sous un nom ne comprenant pas leur nom de famille et leur prénom. Exemple : Jean Tremblay fait affaire sous le nom « Transport public ». Il doit s'immatriculer auprès du REQ.
- Les sociétés en nom collectif ainsi que les sociétés en commandite constituées au Québec.
- Les sociétés qui ne sont pas constituées au Québec si elles y exercent une activité (la notion d'activité est définie à la *Loi sur la publicité légale des entreprises*).
- Les personnes morales de droit privé qui sont constituées au Québec.
- Les personnes morales de droit privé qui ne sont pas constituées au Québec (fédérales, autres provinces ou pays) si elles y ont leur domicile, y exercent une activité ou y exploitent une entreprise.

Pour avoir plus d'information concernant le REQ, consultez son [site Internet](#).

Inscription à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Toute entreprise qui compte au moins un travailleur, à temps plein ou non, doit s'inscrire à la CNESST à titre d'employeur dans les 14 jours qui suivent le début de ses activités. Le début des activités correspond généralement à la date d'embauche du premier travailleur. Cette inscription est gratuite et la CNESST communiquera avec elle pour les différentes modalités d'application. La Commission peut faire les démarches pour l'inscription d'une entreprise à la CNESST.

Pour avoir plus d'information concernant l'inscription à la CNESST, consultez son [site Internet](#).

Amendes

Toute amende non acquittée doit être payée. Les amendes visées sont les amendes imposées en vertu des législations suivantes :

- *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*
- *Loi sur les transports*
- *Code de la sécurité routière*

La Commission peut percevoir les montants dus pour le ministère de la Justice. Les montants dus peuvent aussi être payés au [Bureau des infractions et amendes](#).

Documents exigés

Si la demande est introduite au nom d'une personne physique, vous devez joindre une copie de votre permis de conduire.

Tarif

Afin de déterminer le paiement que vous devez joindre à votre demande, veuillez consulter la liste « [Tarifs – Intermédiaires en services de transport](#) » (CTQ-341) disponible sur notre site Internet. Les modes de paiement possibles y sont également mentionnés.

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire accompagné des documents exigés en utilisant l'une des façons suivantes :

En ligne : **Économisez 5 \$ en utilisant notre service en ligne. C'est une façon simple et rapide qui permet d'effectuer le paiement de façon sécuritaire :**

Accéder au www.ctq.gouv.qc.ca, sélectionner « Services en ligne » dans le bandeau et cliquer sur « [Transmission d'une demande](#) ».

Par la poste : Joindre le paiement à votre envoi à l'adresse suivante :

Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

Pour nous joindre

Site internet : www.ctq.gouv.qc.ca

Par téléphone : Région de Montréal : 514 873-6424
Ailleurs : 1 888 461-2433